

ARMOR conduite

FORMATION POST PERMIS

Cette formation n'est pas obligatoire, elle doit être effectuée entre le 6^{ème} et le 12^{ème} mois qui suivent l'obtention du permis de conduire, elle se fait sur une journée pour une durée de 7h

Elle permettra à ses bénéficiaires de voir leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir perdu aucun point

B Traditionnelle :

- Période probatoire réduite de 3 ans à 2 ans

Conduite Accompagnée :

- Période probatoire réduite de 2 ans à 18 mois

✚ Les 12 points sont ainsi plus vite récupérés

Objectif de la formation :

S'attaquer à un phénomène de « surconfiance » des jeunes et susciter chez eux un processus de réflexion sur leur comportement au volant au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

Le contenu :

- Thème sur la drogue, l'alcool, comment prévenir la transgression des règles
- Se connaître en tant que conducteur
- Connaître et prendre en compte ses limites (gestion des situations de conduite)
- Confronter ses expériences
- Découvrir sa singularité
- Se confronter à la perception des autres
- Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque
- Prendre conscience des influences, du contexte (Homme, Véhicule, Environnement)
- Être conscient des conséquences sur ses décisions personnelles, professionnelles, sociales
- Être sensible aux questions environnementales
- Découvrir des modes de déplacements alternatifs

BILAN :